

ministère de l'agriculture et, dans ce cas-ci, sur le ministre. Je n'aimerais pas qu'il en soit ainsi, car ce ne sera peut-être pas entièrement sa faute. Il y a deux ministères en cause ici. Fréquemment, cela crée une situation embarrassante.

J'estime que le domaine du crédit agricole administré par le ministère de l'Agriculture a remporté ces dernières années un certain succès. J'aimerais que cela continue. J'espère que le ministre s'occupera de certaines choses, car il est important, à mon avis, que les cultivateurs se servent convenablement du crédit. Le crédit pourrait aider l'économie en général et les cultivateurs en particulier. Mes cinq minutes n'étant pas encore expirées; le ministre voudrait peut-être répondre?

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est dix heures.

M. l'Orateur suppléant: Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

Des voix: Dix heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES CÉRÉALES—L'ATTRIBUTION DES WAGONS COUVERTS—LA DISCRIMINATION CONTRE LES SYNDICATS DE BLÉ

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, le 25 mars, j'ai posé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) une question au sujet de l'attribution des wagons couverts. J'avais alors prétendu que le syndicat du blé de la Saskatchewan était victime de distinction injuste en ce qui concerne l'attribution de wagons couverts et j'avais signalé que jusqu'à présent on avait chargé 5,000 wagons de moins que l'an passé. Les ministres nous ont assurés, les uns après les autres, plusieurs fois au cours de l'automne et de l'hiver derniers, que les chemins de fer faisaient preuve de bonne volonté et rendaient de très bons services sauf en ce qui concerne le déchargement des wagons de céréales.

Pour la gouverne de la Chambre, j'ai les renseignements sur le nombre de wagons chargés de blé et d'autres céréales dans l'Ouest au cours de certaines périodes que j'ai choisies au hasard. Je suis remonté au 7 août.

Du début de l'année dernière jusqu'au 7 août, le nombre de wagons de blé et autres céréales chargés sur les lignes de l'Ouest, avait baissé de 61,507, par rapport à l'année précédente. Le 31 décembre, la situation empirait. Nous avions chargé 71,221 wagons de blé et autres céréales de moins sur les lignes de l'Ouest. Au 31 janvier du nouvel an, et dans ce seul mois, nous avions chargé 8,588 wagons de blé et autres céréales de moins qu'au cours du même mois l'année précédente. A partir de ce moment-là, les choses se sont améliorées quelque peu. Au 21 février, nous accusions une baisse de 7,900 wagons et au 28 février, de 6,800 wagons. On comptait encore 4,400 wagons de moins le 7 mars et 2,000 wagons de blé et autres céréales le 14 mars, par rapport à la même période l'an dernier.

Aujourd'hui 915 wagons de grain en transit, à destination de la tête des Lacs, sont expédiés au syndicat du blé de la Saskatchewan. Cela fait un peu moins de 2 millions de boisseaux. Aujourd'hui, il y a de la place pour plus de 5 millions de boisseaux aux élévateurs terminus du syndicat du blé de la Saskatchewan, à la tête des Lacs. En d'autres mots, le syndicat du blé de la Saskatchewan aurait besoin de 2,000 wagons immédiatement pour remplir ses élévateurs de la tête des Lacs et avoir assez de wagons en transit pendant les trois semaines prochaines pour assurer l'utilisation optimale des élévateurs terminus quand le chargement des navires commencera à la tête des Lacs, c'est-à-dire d'ici quelques jours. Depuis quelques jours ou quelques semaines, la Commission canadienne du blé impose des restrictions au chargement des wagons à la tête des Lacs. On devrait demander à la Commission du blé de supprimer immédiatement les restrictions qui s'appliquent au syndicat du blé de la Saskatchewan. Le fait est que, à l'exception d'un ou deux très petits élévateurs terminus, tous les autres sont pleins. Mais les élévateurs terminus du syndicat du blé de la Saskatchewan ne le sont pas. Et pourtant ils sont assujettis aux restrictions concernant les chargements de wagons. Les autres années, lorsque les élévateurs terminus du syndicat du blé de la Saskatchewan étaient pleins et que ceux des compagnies d'élévateurs de série ou d'élévateurs privés ne l'étaient pas, on appliquait les restrictions au syndicat du blé seulement, et non aux autres élévateurs terminus.

● (10.00 p.m.)

Normalement le syndicat du blé de la Saskatchewan obtient de 54 à 55 p. 100 du marché. A l'heure actuelle, le chiffre s'établit à 52 p. 100. L'hiver dernier il a baissé à 48. Il